



U.C.S.A.cgt

Conseil de discipline : **Pas de sanction contre Jacques Rivière**

La raison a fini par l'emporter. Au terme de 9H de travaux ininterrompus, dans un climat à la fois passionné et rigoureux, le Conseil de discipline a rendu son avis. Compte tenu des échanges, de l'analyse détaillée du dossier et surtout des témoignages entendus, il demande l'application de l'article VIII-6 de la Convention Collective : « *En cas de poursuites pénales, le conseil de discipline peut demander de surseoir jusqu'à la décision du tribunal.* »

C'est peu de dire que le doute a fini par s'installer dans le camp de la direction. En réalité, à mesure des travaux, c'est l'ensemble du dossier qui s'est trouvé fragilisé, battu en brèche par les témoignages directs des salariés présents que la direction régionale n'avait jamais pris la précaution d'entendre, comme l'aurait exigée toute instruction contradictoire. En question aussi, l'incroyable précipitation avec laquelle la direction régionale s'est crue autorisée d'adresser le jour même de l'événement un communiqué indigne en forme de réquisitoire diffamatoire contre Jacques Rivière et contre la CGT de France 3 Vanves.

Mais les faits sont têtus et la vérité finira par l'emporter face à une conception archaïque des relations sociales qui tente de monter les salariés les uns contre les autres, les cadres contre les non cadres. Désormais l'affaire est entre les mains de la justice qui ne s'appuiera pas, elle, sur le seul statut social des salariés pour déterminer qui dit la vérité.

La CGT se satisfait de cette première décision. Elle se portera partie civile aux côtés de Jacques Rivière pour que l'ensemble de la vérité soit faite et que les responsabilités soient établies.

La CGT remercie les nombreux soutiens qui se sont manifestés dans et en dehors de l'entreprise en faveur de Jacques Rivière. Merci aux élus des CE de France 3 et de RFO, du CCE de France télévisions. Merci aux salariés qui se sont mis en grève à l'heure où se réunissait le conseil de discipline. Plusieurs éditions locales et régionales ont été perturbées. *Question pour un Champion* sur France 3 et l'émission de Guillaume Durand, *Face aux Français* sur France 2, ont été supprimées. La CGT remercie aussi les organisations syndicales qui se sont montrées solidaires lors de ce Conseil de discipline, seule la Cgc n'étant pas venue siéger.

La CGT a rappelé que ce genre d'affaire avait aussi existé dans les années 2000 à France Télécom, quand l'entreprise était entrée dans le cycle infernal des réorganisations permanentes. A l'époque, l'entreprise s'était aussi violemment attaquée à ses salariés en commençant par leurs représentants syndicaux... avec les dramatiques conséquences que l'on a pu mesurer. La direction de France télévisions est prévenue : nous ne la laisserons pas emprunter cette voie.

Paris, le 1^{er} décembre 2010